



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Paris, le 23 mars 2021

Sébastien LECORNU, Olivier VERAN et Frédérique VIDAL s'engagent à présenter d'ici 6 mois un plan opérationnel santé Guyane à 5 ans avec l'objectif de créer un CHU à l'horizon 2025

Sébastien LECORNU, ministre des Outre-mer, Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, et Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont reçu ce mardi 23 mars, le rapport de la mission d'inspection interministérielle sur l'amélioration de l'offre structurelle de soins en Guyane, en présence d'élus et d'acteurs hospitaliers et de la recherche de Guyane. Cette mission fait suite aux Accords de Guyane du 21 avril 2017, comprenant notamment le principe de création d'un CHU de Guyane.

Sur la base des 39 recommandations formulées par cette mission annoncée le 29 juillet dernier, et composée des inspections générales de l'administration, des affaires sociales, et de l'éducation, du sport et de la recherche, les ministres se sont engagés à élaborer d'ici 6 mois un plan opérationnel santé Guyane à 5 ans, qui devrait permettre de réunir les prérequis à la création d'un Centre hospitalier universitaire en Guyane d'ici 2025. Pour autant, conscients de l'importance d'engager rapidement des actions sans attendre que ce plan soit finalisé, les ministres ont annoncé des premières mesures concrètes.

L'offre de soins en Guyane, et notamment l'offre de soins spécialisés, va être améliorée avec :

- le doublement des capacités d'hospitalisation en soins critiques d'ici 2024 ;
- la transformation d'ici 2022 de 3 Centres délocalisés de prévention santé (CDPS), maillons essentiels du soin ambulatoire en Guyane, en hôpitaux de proximité aménagés à Maripasoula, Grand Santi et Saint-Georges de l'Oyapock ;
- le renforcement, dans la perspective du CHU, des filières neurologie et cardiologie, grâce à des conventions avec des CHU de France.

Par ailleurs, la perspective de création du CHU soutiendra les efforts de recrutement et de qualification portés par actuellement par le Groupement hospitalier territorial de Guyane :

- dès la rentrée universitaire 2021, des postes de soignants et de chercheurs vont être créés - deux postes de professeurs des universités – praticiens hospitaliers, un poste de professeur associé et un poste de chef de clinique – tandis que le nombre d'étudiants guyanais reçus en filières santé sera augmenté de 16 % ;
- dès la rentrée universitaire 2022, les entrées dans les instituts de formation d'aides-soignants seront doublées et les entrées dans les instituts de formation de soins infirmiers augmenteront de 20 %.

En complément, en matière de recherche universitaire :

- une plateforme fédérant les acteurs impliqués dans la recherche sur les maladies infectieuses émergentes ou ré-émergentes va être lancée. Elle sera le bras armé en Guyane de la Stratégie nationale

d'accélération du 4ème plan d'investissement d'avenir Maladies Infectieuses Emergentes (MIE) – Menaces Nucléaires Radiologiques Biologiques et Chimiques.

- l'amorçage d'une direction de la recherche clinique pour soutenir la recherche en santé par les équipes guyanaises, sera financé à hauteur 350k€ par an pendant 5 ans.

Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer : « Ce rapport nous offre désormais une méthode précise pour aboutir à la création d'un CHU d'ici 2025, et surtout, pour renforcer sans attendre l'offre de soins pour les Guyanaises et les Guyanais. Je souhaite que ses recommandations soient étudiées avec les collectivités et les professionnels de santé, afin d'élaborer ensemble un plan santé Guyane 2025, qui puisse constituer une véritable opportunité de développement de son attractivité et de valorisation du potentiel du territoire. »

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé : « Le plan santé Guyane 2025 nous amènera jusqu'à la constitution du CHU de Guyane et j'en suis heureux. Sans attendre, nous allons renforcer les centres délocalisés de prévention santé (CDPS), en faire des piliers du CHU qui permettront de mieux prendre en charge toutes les populations, notamment les mères et les enfants ; nous allons renforcer les soins critiques en Guyane pour permettre de développer en priorité une prise en charge des infarctus et des AVC. Les Guyanais doivent bénéficier de soins spécialisés de qualité en Guyane, chez eux. »

Frédéric Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : « La Guyane présente un potentiel extraordinaire pour y développer une formation et une recherche de haut-niveau sur la santé, l'écologie de la santé et la connaissance des écosystèmes. La création d'une plateforme fédérant les acteurs impliqués dans la recherche sur les maladies infectieuses émergentes ou réémergentes y constitue une véritable opportunité pour la recherche sur ce sujet dont l'actualité nous rappelle chaque jour l'importance. Nous allons bâtir une feuille de route ambitieuse pour y parvenir »

La création de Centre hospitalier universitaire en Guyane, dont le principe avait été acté par l'Etat en avril 2017, reposera désormais sur un outil de planification concret, qui s'articule autour des différents prérequis : amélioration de l'offre de soins, renforcement de l'attractivité du territoire en matière de formation, développement de la recherche en santé, en priorité dans le domaine des maladies tropicales et émergentes.

- Apportant un réel bénéfice à la santé de la population guyanaise, ce plan santé Guyane 2025 sera élaboré en association étroite avec les collectivités territoriales, les professionnels de santé et le monde universitaire.
- Il sera mis en œuvre sous l'égide d'un comité local réunissant les autorités publiques, Etat et collectivités territoriales, piloté par une ARS notablement renforcée, en associant l'université et l'ensemble des représentants des professionnels, et appuyé par une mission nationale interministérielle, en associant l'université et l'ensemble des représentants des professionnels.
- Il sera financé dans le cadre de l'enveloppe de 138M€ accordée à la Guyane dans le cadre du Ségur de la Santé et pourra également bénéficier des actions financées par l'accord de relance signé le 15 mars 2021 entre l'Etat et la Collectivité territoriale de Guyane.

Un directeur de projet, qui coordonnera la mise en œuvre de ce plan, sera nommé auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé de Guyane, d'ici les prochaines semaines.

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

Contacts presse :

Cabinet du ministre des Outre-mer

Mél : mompresse@outre-mer.gouv.fr

Cabinet du ministre des Solidarités et de la Santé

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Mél : secretariat.communication@recherche.gouv.fr

[Désinscription ici](#)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan santé Guyane

Création d'un CHU à l'horizon 2025



2021
2025

Détail des mesures annoncées

1. Amélioration de l'offre de soins en Guyane

Accélération de l'intégration des 3 hôpitaux du groupement hospitalier territorial (GHT) en vue d'une direction commune puis d'un CHU en 2025

- Une direction des affaires médicales et une direction des finances communes sera créée d'ici 2022, pour renforcer la coopération et la puissance des trois hôpitaux, notamment dans leur politique de recrutement médical

Renforcement des 17 centres délocalisés de prévention santé (CDPS), maillons essentiels du soin ambulatoire en Guyane :

- Création d'un poste de Directeur des CDPS, pour y développer les projets et en faire le 4^e pilier du futur CHR/U
- Compensation du budget de fonctionnement actuel (2,5 millions d'euros)
- Soutien d'un million d'euros à l'investissement en CDPS dès 2021 : 880 000 euros pour le renouvellement de matériel et 120 000 euros pour la modernisation de leur système d'information

Transformation d'ici 2022 de 3 CDPS en hôpitaux de proximité aménagés : Maripasoula, Grand Santi et Saint-Georges de l'Oyapock

- 3 unités d'hospitalisation de courte durée (1,5 millions d'euros)
- 3 Centres périnataux de proximité (0,75 millions d'euros)
- Equipes mobiles de prévention (0,45 millions d'euros)

Total des mesures nouvelles pour les CDPS : 7,7 M€

Doublement des capacités d'hospitalisation en soins critiques d'ici 2024

- 24 lits de réanimation adultes au niveau régional
- 27 lits de soins intensifs polyvalents adultes (comprenant la surveillance continue, l'USINV et l'USIC)
- 4 lits de réanimation pédiatrique
- 10 lits de soins intensifs pédiatriques

Renforcement de l'offre de soins spécialisés sur le territoire

- Renforcement prioritaire des filières neurologie et cardiologie, grâce à des conventions avec des CHU de France et l'installation de nouveaux praticiens à diplômes hors Union européenne. La perspective de création du CHU soutiendra les efforts de recrutement et de qualification portés par le GHT de Guyane.

2. Renforcement de l'attractivité du territoire en matière de formation :

Création de postes de soignants et de chercheurs :

- dès la rentrée universitaire 2021 :
 - o deux postes de professeurs des universités – praticiens hospitaliers, un poste de professeur associé et un poste de chef de clinique seront créés en Guyane
 - o le nombre d'étudiants guyanais reçus en filières santé sera augmenté de 16 %
- dès la rentrée universitaire 2022, les entrées dans les instituts de formation d'aides-soignants seront doublées et les entrées dans les instituts de formation de soins infirmiers augmenteront de 20 %.

Création d'une conciergerie dédiée aux professionnels et étudiants en santé qui arrivent sur le territoire

- Lancement d'une étude destinée à la création d'une conciergerie, conclusions attendues au 2^e semestre 2021.

3. Développement de la recherche en santé

Volonté de créer une plateforme de recherche fédérant les acteurs impliqués dans la recherche sur les maladies infectieuses émergentes ou ré-émergentes

- Cette plateforme sera le bras armé en Guyane de la Stratégie nationale d'accélération du PIA 4 Maladies Infectieuses Emergentes (MIE) – Menaces Nucléaires Radiologiques Biologiques et Chimiques. Dans son volet MIE, la stratégie d'accélération doit permettre à l'Etat de comprendre, de prévenir et de contrôler les phénomènes d'émergence ou de réémergence de maladies infectieuses et intégrera l'approche dite One Health, « une seule santé », c'est-à-dire la prise en compte des liens entre les santés humaine et animale et les écosystèmes.

Création et financement d'une Direction de la recherche clinique

- Pour soutenir la recherche en santé par les équipes guyanaises, au-delà du Centre d'investigation clinique qui fournit déjà un travail de qualité, l'amorçage d'une direction de la recherche clinique sera financé à hauteur de 350 000 € par an pendant 5 ans.

4. Déclinaison du Ségur de la santé en Guyane :

Dans le cadre du **Ségur de la santé**, en complément des revalorisations sans précédent de fin 2020 qui ont concerné 5 806 professionnels de santé et 358 étudiants et internes en Guyane, le territoire bénéficiera de **138 M€**. Cette enveloppe contribuera à **financer le plan santé Guyane 2025** :

- 99M€ permettront de relancer les investissements en santé, moderniser les établissements, développer l'offre de soins.
- 33M€ serviront à l'assainissement financier des établissements hospitaliers endettés ;
- 6 M€ bénéficieront enfin au soutien des dépenses du quotidien des établissements de santé pour y améliorer les conditions de travail.

Ces mesures sont **complémentaires à l'intervention de la Collectivité Territoriale de Guyane**, qui prévoit, dans le cadre de l'accord de relance signé avec l'Etat le 15 mars 2021, de mobiliser les crédits REACT-UE afin d'accélérer le développement de l'offre de soins publique et privée. Ainsi, sont programmés près de 15M€ de soutien aux projets d'investissements, et 9,4M€ pour accompagner l'Université de Guyane sur la création du pôle formation santé.